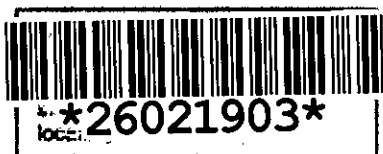


**Volet B**

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT

04 FEV. 2026

DIVISION MONS
Greffe

N° d'entreprise : 0201 105 843

Nom

(en entier) : **Intercommunale de Développement Economique et
d'Aménagement du Territoire du Cœur du Hainaut**

(en abrégé) : **IDEA S.C.**

Forme légale : **Société Coopérative**

Adresse complète du siège : **Rue de Nimy 53, 7000 Mons**

**Objet de l'acte : Renouvellement des administrateurs – Installation du Conseil
d'Administration**

Membres présents :

Les parts représentées par les délégués de la Province de Hainaut, des Villes et Communes affiliées et des CPAS affiliés et de la Zone de Secours Hainaut Centre sont reprises sur le document « Récapitulatif » ci-joint, certifié authentique.

L'ASSEMBLEE GENERALE :

constatant qu'elle est valablement constituée pour délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour.

Conformément au Code de la Démocratie Locale, les communes/CPAS/Zone de Secours ont eu connaissance de ce point via la convocation (et ses annexes) à l'Assemblée Générale leur adressée le 22 mai 2025.

Le Conseil d'Administration du 26 mars 2025 a pris un ensemble de décision relative au renouvellement des instances. La présente note les complète. Conformément à l'article L1532-2 du CDLD, tous les mandats dans les différents organes de l'Intercommunale prennent fin immédiatement après la première assemblée générale qui suit le renouvellement des conseils communaux et, s'il échet, provinciaux ; il est procédé, lors de la même assemblée générale, à l'installation des nouveaux organes.

Sur base des différentes décisions d'apparement communiquées par l'ensemble des communes associées, la composition du Conseil d'Administration d'IDEA, tenant compte des résultats de la Clé d'Hondt approuvée par le Conseil d'Administration du 26 mars 2025, sera la suivante :

Parts A : Communes - 17 Administrateurs communaux

- 8 PS
- 5 MR
- 4 Les Engagés

Aux fonctions d'administrateurs réservés aux communes, ne peuvent être nommés que des membres des Conseils ou Collèges communaux.

Parts B : Province - 1 Administrateur La Province

- 1 PS

Indépendants - 2 représentants

- 1 Monde syndical
- 1 Monde économique

Afin de proposer à l'Assemblée Générale le nom des administrateurs, un courrier a été adressé à l'ensemble des fédérations.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 12/02/2026 - Annexes du Moniteur belge

La répartition du Conseil d'Administration proposée, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale du 25 juin 2025, est la suivante :

PARTS A - 17 mandats

PS

1. Monsieur Damien JENART ✓
2. Monsieur Jean-Pierre LANDRIN ✓
3. Monsieur Nicolas MARTIN ✓
4. Madame Florence MONIER ✓
5. Monsieur Jacques GOBERT ✓
6. Monsieur Xavier DUPONT ✓
7. Monsieur Jean-Charles DENEUFBOURG ✓
8. Madame Fabienne WINCKEL ✓

MR

1. Monsieur Frédéric MAGHE ✓
- ✓ 2. Monsieur Georges-Louis BOUCHEZ ✓
3. Monsieur Vincent DESSILLY ✓
4. Madame Noémie PAILLOT ✓
5. Madame Bénédicte POLL ✓

LES ENGAGES

1. Monsieur Sébastien DESCHAMPS ✓
2. Monsieur Vincent HOST ✓
3. Monsieur Carlo DI ANTONIO ✓
4. Madame Véronique BROUCKAERT ✓

PARTS B (Province) - 1 mandat

1 PS : A compléter (en attente d'une réponse du Conseil Provincial)

2 indépendants

Monde économique

✓ 1 mandat : Monsieur Brice LEBLUD, directeur de Transports et manutention Deschietter S.A. et membre du Conseil d'Administration de la Chambre de commerce et d'Industrie du Hainaut (CCI Hainaut)

Monde syndical

1 mandat : Monsieur Bertrand DELPLANQUE, Secrétaire régional de la SETCa Mons-Borinage. ✓

2 invités permanents représentant du monde syndical :

1. Monsieur Jean-Marc URBAIN (CSC Mons-La Louvière)
2. Monsieur Ahmed RYADI (FGTB)

2 observateurs :

1. Madame Céline DE BRUYN (PTB)
2. Monsieur Arnaud GUERARD (ECOLO)

Pour information, le nouveau Conseil d'Administration constitué par l'Assemblée Générale du 25 juin 2025, se réunira en suivi de celle-ci pour procéder à :

- à la désignation de son président et de son vice-président;
- à la constitution du Bureau Exécutif, du Comité de rémunération et du Comité d'Audit.

L'ASSEMBLEE GENERALE DECIDE :

• de désigner les administrateurs de l'intercommunale IDEA selon la répartition reprise dans la présente, tenant compte de la Clé d'Hondt établie sur base des résultats des élections de 2024.

Le renouvellement des administrateurs est approuvé aux suffrages suivants :

- Oui : 91,33 %
- Non : 0,41 %
- Abstentions : 8,26 %

Caroline Decamps, Directrice Générale